

FORMATION chef d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) de niveau 2 - Module complémentaire

PUBLIC VISE

- ✓ *Personnes postulant un emploi de chef d'équipe de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur, via une équivalence (homme de rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale).*

PRE-REQUIS

- ✓ *Savoir lire, écrire et parler le Français*
- ✓ *Etre titulaire d'une formation de secourisme (SST, PSC1, PSE, ...) de moins de 2 ans*
- ✓ *Justificatif du statut permettant l'équivalence*
- ✓ *Etre apte médicalement (selon les critères de l'arrêté du 02 mai 2005)*
- ✓ *Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du présent arrêté.*
- ✓ *Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence.*
- ✓ *Les parties et séquences du référentiel pédagogique S.S.I.A.P. 2 (annexe III) suivantes doivent être suivies*

DUREE

- ✓ *28 heures*

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ✓ *De 4 à 12 maximum*

CONDITIONS MATERIELLES

- ✓ *Installations techniques et pédagogiques du centre de formation agréé*

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- ✓ Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- ✓ Une aire de feu
- ✓ Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- ✓ Livret de cours
- ✓ Vidéos

OBJECTIFS

- ✓ A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de gérer les événements en temps réel, d'assurer la protection des personnes et des biens.

QUALIFICATIONS

- ✓ Diplôme SSIAP 2 par équivalence (cette formation n'est pas soumise à une évaluation finale).

CONDITIONS DE VALIDATION

- ✓ Présence sur l'intégralité de la formation.
- ✓ Avoir satisfait aux tests / examens règlementaires de la formation
3 QCM DE 40 QUESTIONS
Mises en situations et entraînement pratique Gestion de crise

Examen :

EVALUATION S.S.I.A.P. 2				
EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Orale	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination.
Pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
Remarques	Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues. Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.			
Certification	Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1 ^{re} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.			

DELAIS D'ACCES ET DATES DE SESSIONS

- ✓ *En cas d'indisponibilité, veuillez-vous référer au planning de notre site <http://exit-conseil.fr/> afin de connaître nos prochaines sessions de formation.*

CONTENU DU PROGRAMME 28h (hors temps de déplacement)

- *Manipulation des systèmes de sécurité incendie : 8h*
 - *Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux*
- *Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie : 4h*
 - *Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie*
- *Chef du poste central de sécurité en situation de crise : 16h*
 - *Connaître les procédures et les consignes*
 - *Gérer les intervenants*
 - *Prendre les décisions adaptées*
 - *Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers*

ACCESSIBILITE

Exit Conseil s'engage à respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap des ERP de type R – Une entrée est spécialement aménagée à cet effet et notre équipe vous accompagne au mieux lors de votre formation / visite.



TARIFS (CHEQUE UNIQUEMENT)

Tarif par Stagiaire : 351,67€ HT – 422€ TTC

Tarif de Groupes : Nous consulter

Taux de réussite SSIAP 2 sur l'année 2019 : 88%

Responsable de centre : Jennifer EGO 06 22 71 60 51

Responsable Pédagogique : Christophe LEFEBVRE 01 69 04 17 43